

De : **mailee**
À : service administration

Date : mer.01/02/2017
14

c:
Objet : Réception recommandé électronique n° pGuPH5Xm - **mailee**

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée électronique n° pGuPH5Xm.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% électroniques, nommé **Mailee**, est légal et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Il a la même valeur légale qu'un recommandé papier mais sa remise est uniquement électronique, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour accepter sa réception, vous devez suivre le ~~lien~~ ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé. Pour accepter sa réception : [Acceptation](#)

Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé électronique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le ~~lien~~ ci-dessous puis confirmer votre refus. Pour refuser sa réception : [Refus](#)

Cordialement,

Le service Mailee

Service d'envoi de recommandés 100% électroniques

Ceci n'est pas un spam